



## S'ENRICHIR AVEC L'ASSURANCE VIE

Placement populaire mais complexe, l'assurance vie nécessite certaines précautions pour en profiter pleinement. Conseils pratiques.

### 47 Adoptez un contrat conforme à vos objectifs

Avec un contrat vie monosupport en euros, votre capital ne court aucun risque, la performance acquise y est définitive. Mais la performance, bien que supérieure à l'inflation, sera modérée. Un contrat vie multisupport permet, quant à lui, de diversifier ses placements en investissant aussi bien dans des fonds en euros que dans divers supports. La performance est alors liée aux variations des marchés. Un choix à privilégier aujourd'hui.

### 48 Soyez attentif aux rentabilités sur la durée

La rémunération de l'assurance vie, en général plus favorable que celle des divers livrets, offre également l'avantage de ne pas plafonner les dépôts. Les performances ne doivent pas être comparées sur un an, mais sur cinq à quinze.

#### LE SAVEZ-VOUS ?

En cinq ans, le gain moyen d'un contrat avec 20 % d'unités

de compte (le nom des fonds boursiers dans le cadre de l'assurance vie) a été de +16,2%, contre +14,2% avec 100 % de fonds en euros.

### 49 Négociez les frais sur versement

En période de taux bas, les frais pèsent lourd dans la performance de votre épargne. Vous avez donc tout intérêt à les discuter âprement. Toutefois, seuls ceux prélevés à la souscription et sur les versements ultérieurs sont négociables.

### 50 Choisissez un intermédiaire adapté à vos besoins

Les contrats diffusés sur Internet peuvent paraître très attrayants car ils proposent de supprimer les frais d'entrée. En fait, ces contrats s'adressent essentiellement à un public averti. Il est appréciable de disposer d'un conseiller que l'on peut facilement contacter et qui pourra vous aider et vous orienter dans vos choix.

### 51 Souscrivez plusieurs contrats

Non seulement vous pouvez souscrire un nombre illimité de contrats, mais vous avez tout intérêt à en ouvrir plusieurs. Et cela pour quatre principales

raisons : vous diversifiez les risques et les performances sur plusieurs supports ; vous pouvez adapter l'allocation d'actifs d'un contrat à la sensibilité aux risques de l'un de vos bénéficiaires ; vous pouvez optimiser la fiscalité de vos retraits en isolant sur un contrat le fonds en euros sécurisé et en regroupant sur un autre contrat les unités de compte, dont la valeur fluctue à la hausse comme à la baisse.

Enfin, cela vous permet de profiter pleinement des atouts de l'assurance vie après 70 ans, notamment en termes de transmission. Passée cette limite d'âge, les dispositions fiscales changent et il est conseillé de souscrire un ou plusieurs nouveaux contrats.

### 52 Ouvrez des contrats pour vos enfants et petits-enfants

L'assurance vie est un outil original pour aider vos enfants ou petits-enfants, le moment venu, à financer leurs études, puis à acheter un premier logement ou tout simplement les soutenir quand ils démarrent dans la vie active.

Le placement offre une fiscalité avantageuse aussi bien en cas de retrait que de décès. Il est souple : vous l'alimentez à votre rythme, sans plafond de versement à l'inverse du Livret A. Surtout, en panachant fonds en euros et unités de compte, vous pouvez espérer un rendement bien supérieur à celui de l'épargne réglementée, le support généralement privilégié pour l'épargne destinée aux enfants.



## 53 Investissez un peu chaque mois sur des fonds boursiers

Pour lisser le risque et éviter d'acheter au plus haut, mieux vaut investir en Bourse un peu chaque mois.

### À RETENIR

De nombreux contrats proposent une option d'investissement progressif ou d'arbitrage progressif de l'épargne en euros vers des unités de compte. Le principe est d'investir régulièrement tous les mois ou tous les trimestres sur une ou plusieurs Sicav pour obtenir un prix de revient moyen attrayant.

## 54 Alimenter vos contrats, y compris après 70 ans

Très souvent on pense que l'assurance vie perd tout intérêt le jour de son soixante-dixième anniversaire car la règle fiscale change. C'est une erreur. Pour transmettre efficacement un capital, l'assurance vie est avantageuse à tout âge et peut même l'être davantage après 70 ans.

## 55 Découvrez notre stratégie 80-20 pour gagner plus

Plus de 90 % des contrats d'assurance vie, une fois souscrits, prennent la poussière au fond d'un tiroir. C'est une erreur.

Un contrat vie se gère un peu comme un compte-titres. Il ne s'agit pas de multiplier les allers-retours dans la journée, mais de réaliser quelques arbitrages au début de chaque année afin d'adapter le contenu de votre contrat à l'évolution de la situation financière et économique. Pour 2017, osez la Bourse en y consacrant 20 % des sommes investies sur votre contrat. C'est la stratégie 80-20 du Revenu: 80% investis dans le fonds en euros et 20% d'unités de compte. Pour un résultat optimal, nous vous conseillons de l'appliquer pendant dix années de suite.

## 56 Mettez de la pierre dans votre assurance vie

L'immobilier, vous connaissez, l'assurance vie aussi. Mais savez-vous que vous pouvez mettre de la pierre dans votre contrat vie ? C'est même une solution intéressante pour gagner plus. Bonne nouvelle: de plus en plus de contrats donnent accès à des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Ces dernières collectent l'épargne des Français, puis l'investissent dans des immeubles et distribuent les revenus aux porteurs de parts. **Atout des SCPI: elles affichent presque 5 % de rendement moyen par an, deux fois plus qu'un fonds en euros classique.**

Bien sûr, les SCPI ne bénéficient pas d'une garantie sur le capital et la qualité de leur patrimoine immobilier est très variable d'une société à l'autre. Il n'empêche, le placement est tangible, ce

qui rassure. Surtout, acheter une SCPI par l'intermédiaire d'un contrat vie permet de profiter d'une bonne liquidité: après une demande de rachat, les assureurs sont tenus de vous verser les fonds sous deux mois (art. 132-21 du Code des assurances).

### LE SAVEZ-VOUS ?

La souscription d'une SCPI via un contrat vie suppose un minimum de précautions. À regarder de près: les modalités de versement des dividendes. Sont-ils versés sur le fonds en euros ou réinvestis en parts de SCPI ?

## 57 Utilisez les options d'arbitrage automatique

Largement proposées par les assureurs, les options d'arbitrages automatiques permettent de faire vivre le contrat de façon réactive. L'"écrêtage des plus-values", ou "sécurisation automatique des gains", est couramment proposée. Lorsque les produits d'un fonds atteignent un niveau prédéfini (souvent par tranche de 2 à 5 %), l'arbitrage automatique les redirige vers le support sécurisé en euros.

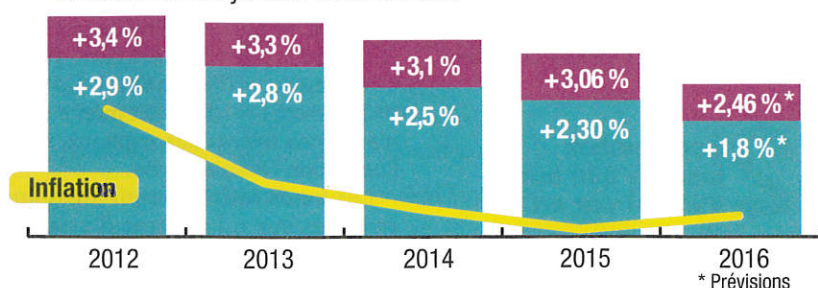
Une autre option plus rare, appelée "limitation des pertes relatives" (*stop loss relatif*), sécurise votre investissement. L'arbitrage intervient quand le niveau de perte maximal (-5 %, -10 %...), que vous fixez librement, par rapport au plus haut niveau atteint par le support, est touché.

## 58 Ne vous précipitez pas sur les contrats Euro-Croissance

À mi-chemin entre les contrats en euros et ceux en unités de compte, les contrats d'assurance vie Euro-Croissance n'ont pas le succès escompté. Pour les relancer, le gouvernement a mis en place un dispositif temporaire qui permet aux assureurs de transférer certains actifs en plus-values latentes des fonds euros classiques vers les fonds Euro-Croissance dans une proportion à déterminer. *Le Revenu* reste vigilant. **Privilégiez les bons contrats historiques.**

### Des performances nettes d'inflation toujours attrayantes

■ Rendement des fonds en euros primés par *Le Revenu*  
■ Rendement moyen des fonds en euros





## 59 Actualisez vos clauses bénéficiaires

La désignation du ou des bénéficiaires des capitaux au jour du décès de l'assuré est un choix essentiel aussi bien sur le fond (choisir les bénéficiaires) que sur la forme (rédiger la clause bénéficiaire). La rédaction de la clause bénéficiaire doit être approfondie dès l'origine. Surtout, elle doit être mise à jour régulièrement – au moins une fois par an – car les problèmes naissent très souvent d'un manque de suivi. Cette précaution vous garantira que les dispositions prévues resteront adaptées à votre situation et intégreront les changements de l'environnement juridique et fiscal.

## 60 Déposez vos clauses bénéficiaires chez le notaire

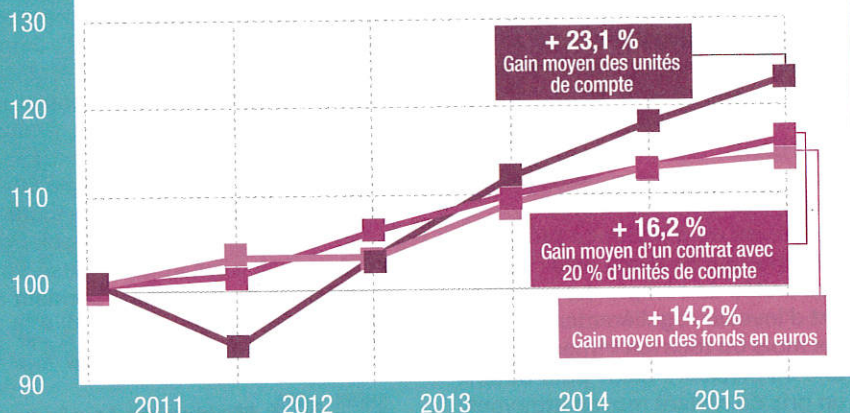
Vous limitez ainsi le risque que votre contrat tombe en déshérence. Vous évitez aussi qu'un proche prenne connaissance de la clause bénéficiaire, l'assureur lui-même n'étant pas au courant de son contenu. Enfin, si vous disposez de plusieurs contrats dans de multiples établissements, un dernier avantage existe. Centralisés chez votre notaire, le suivi et la modification des clauses bénéficiaires seront facilités. Inutile de vous rendre chez chacun de vos intermédiaires financiers.

## 61 Choisissez la bonne option fiscale pour vos retraits

Au moment de remplir votre formulaire de demande de retrait (appelé rachat en assurance vie), vous devrez sélectionner l'option fiscale qui va s'appliquer à vos plus-values.

Par défaut, les gains compris dans votre retrait sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, dont les tranches évoluent de 14 à 45 %. Mais en option, vous pouvez opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire (PFL), dont le taux est dégressif avec l'ancienneté du contrat : 35 % s'il a été ouvert moins de quatre ans auparavant, 15 % s'il a entre quatre et huit ans, puis 7,5 %.

## La Bourse, un pari gagnant sur 5 ans



En outre, après huit ans vous bénéficiez également d'un abattement sur les gains d'un montant de 4 600 euros pour une personne seule et de 9 200 euros pour un couple soumis à une imposition commune.

Pour faire le bon choix, plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : votre tranche marginale d'imposition (TMI), l'ancienneté du contrat d'assurance vie et, enfin, le montant des intérêts compris annuellement dans vos retraits. Demandez des simulations et conseils à votre intermédiaire financier.

### À RETENIR

Si vous êtes imposé dans les tranches marginales supérieures du barème de l'impôt sur le revenu, 41 et 45 %, optez pour le prélèvement forfaitaire libératoire (PFL) qui sera toujours plus favorable. Pour les assurés qui se trouvent dans les tranches marginales de l'impôt inférieures de 14 et 30 % le choix est plus subtil. À 30 %, optez pour l'impôt sur le revenu si le contrat a moins de quatre ans et pour le PFL passé ce délai. À 14 %, privilégiez l'impôt sur le revenu si le contrat a moins de huit ans et le PFL passé ce délai.

## 62 Économisez jusqu'à 690 euros d'impôt par an

Pour économiser jusqu'à 690 euros d'impôts sur vos retraits chaque année deux conditions sont nécessaires : que votre

contrat en plus-value ait plus de huit ans (la maturité moyenne des contrats d'assurance vie en France est très nettement supérieure à ce délai) et que vous puissiez effectuer des versements sur un contrat qui ne prélève pas, ou très peu, de frais (c'est par exemple le cas des contrats distribués sur Internet).

Attention : les souscripteurs âgés de plus de 70 ans et ceux disposant de vieux contrats totalement exonérés peuvent ne pas avoir intérêt à appliquer cette stratégie.

Rappelons la règle fiscale. Lors d'un retrait sur un contrat d'assurance vie, seule la part de gains est fiscalisée, le capital, lui, n'est pas taxé. Les intérêts sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu ou sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire de 35 % si le contrat a moins de quatre ans, de 15 % s'il a entre quatre et huit ans, et de 7,5 % s'il a plus de huit ans.

Surtout, après huit ans et quelle que soit l'option retenue, un abattement annuel sur les intérêts s'applique. Son montant est de 4 600 euros pour une personne seule et de 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé. C'est cet abattement qu'il est important d'utiliser. Grâce à lui, vous pouvez réaliser jusqu'à 690 euros d'économie d'impôt (9 200 euros  $\times$  7,5 %). Et même si vous n'avez pas besoin des capitaux, répétez l'opération chaque année.

Les fonds retirés seront idéalement reversés sur un contrat d'assurance vie peu ou pas gourmand en frais. Par cet aller-retour, vous transformez les intérêts de votre contrat, normalement



## PALMARÈS ASSURANCE VIE

## 12 Trophées d'Or du Revenu

| Contrats multisupports<br>(assureur / distributeur)<br>Classement par ordre alphabétique | Nombre<br>de supports<br>financiers | Frais max.<br>sur les<br>versements | Frais<br>d'arbi-<br>trage | Frais de gestion  |                     | Performances 2016                |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|-------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
|                                                                                          |                                     |                                     |                           | fonds<br>en euros | unités de<br>compte | fonds<br>en euros <sup>(1)</sup> | unités de<br>compte |
| Altiscore Multisupport (GPM Ass./Gr. Pasteur Mut.)                                       | 27                                  | 1 %                                 | 0,5 %                     | 0,5 %             | 0,6 %               | + 2,55 %                         | ■■■■■               |
| Boursorama Vie (Generali Vie / Boursorama Banque)                                        | 280                                 | 0                                   | 0                         | 0,75 %            | 0,75 %              | + 2,65 %                         | ■■■■■               |
| Carac Profiléo (Carac)                                                                   | 4                                   | 3,5 %                               | 1 %                       | 0,7 %             | 0,9 %               | + 2,45 %                         | ■■■■■               |
| Conservateur Helios Sélection (Le Conservateur)                                          | 52                                  | 3 %                                 | 0,5 %                     | 0,6 %             | 0,96 %              | + 2,75 %                         | ■■■■■               |
| Contrat Afer (Aviva Vie/GIE Afer)                                                        | 14                                  | 2 %                                 | 0,2 %                     | 0,475 %           | 0,475 %             | + 2,65 %                         | ■■■■■               |
| Dynavie (Capma & Capmi / Monceau Assurances)                                             | 13                                  | 5 %                                 | 0,5 %                     | 0,54 %            | 0,54 %              | + 2,50 %                         | ■■■■■               |
| Épargne Retraite 2 Plus (Allianz Vie/Fapès Diffusion)                                    | 53                                  | 2 %                                 | 0,5 %                     | 0,36 %            | 0,6 %               | + 2,80 %                         | ■■■■■               |
| Évolution Vie (Aviva vie/Assurancevie.com)                                               | 80                                  | 0                                   | 0                         | 0,6 %             | 0,6 %               | + 2,46 %                         | ■■■■■               |
| Gaipare Selectissimo (Allianz/Gaipare)                                                   | 80                                  | 3,95 %                              | 1 %                       | 0,6 %             | 1 %                 | + 2,90 %                         | ■■■■■               |
| Multéo (GMF Vie/GMF)                                                                     | 11                                  | 2 %                                 | 0,5 %                     | 0,75 %            | 0,75 %              | + 2,50 %                         | ■■■■■               |
| RES Multisupport (MACSF Épar. Retraite / MACSF)                                          | 14                                  | 1 %                                 | 0,2 %                     | 0,5 %             | 0,5 %               | + 2,40 %                         | ■■■■■               |
| Winalto (Maaf Vie/Maaf)                                                                  | 19                                  | 2 %                                 | 0,5 %                     | 0,4 %             | 0,6 %               | + 2,35 %                         | ■■■■■               |

Les contrats sélectionnés ont rapporté plus de 2,30 % en 2016.

(1) Rendements nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux (15,5 %).

Performance des unités de compte : ■■■■■ Excellente. ■■■■■ Très bonne. ■■■■■ Bonne. ■■■■■ Moyenne. ■■■■■ Faible.

fiscalisés, en capital qui, lui, ne le sera pas lors d'un futur rachat.

## 63 Faites régulièrement le point sur vos vieux contrats

Vous êtes nombreux à détenir des contrats vie ouverts il y a plus de vingt ans. Faut-il les clôturer ? Les mettre en sommeil ? Les alimenter ? Tout dépend votre situation personnelle.

**Profitez de ce début d'année pour tout mettre à plat et calmement peser le pour et le contre d'une éventuelle fermeture.** Les épargnants aisés ont souvent intérêt à conserver leurs vieux contrats, pour les autres ce n'est pas certain. La fiscalité est bien sûr l'un des principaux critères de choix.

Sont totalement exonérés d'impôt sur les gains : les contrats souscrits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1983 et les contrats souscrits après le 1<sup>er</sup> janvier 1983 sur lesquels l'assuré n'a effectué aucun versement après le 25 septembre 1997.

Sont totalement exonérés de droits de succession : les contrats ouverts avant le 20 novembre 1991 sur lesquels tous les versements ont été effectués avant le 13 octobre 1998 ; les contrats ouverts depuis le 20 novembre 1991, avant les 70 ans de l'assuré, et sans versement

depuis le 13 octobre 1998. Comme vous le voyez, l'exonération résulte de la combinaison de plusieurs facteurs que sont la date d'adhésion au contrat, l'âge de l'assuré au jour des versements et la date à laquelle les versements ont été effectués.

## 64 Envisagez une "clôture-ouverture"

Pour gagner plus avec votre contrat, *Le Revenu* vous propose une stratégie originale, voire provocatrice : la « clôture-ouverture ».

Cela consiste à **effectuer un gros retrait** – une option préférable à une clôture pure et simple car elle vous permet de conserver l'antériorité fiscale de votre contrat – **et à reverser le capital prélevé sur une nouvelle assurance vie.** Intérêt d'une telle stratégie : **vous payez vos impôts tout de suite et vous échappez aux hausses futures.**

Bien sûr, tout le monde n'a pas intérêt à retirer son épargne de ses assurances vie et à ouvrir de nouveaux contrats dans la foulée.

Épargnants non concernés : les incorrigibles optimistes. Si vous pensez que les impôts vont baisser, arrêtez ici la lecture de l'article. Vous n'êtes pas

concerné par ce qui suit. Il faut aussi que le jeu en vaille la chandelle. Pour que la « clôture-ouverture » soit profitable, plusieurs conditions doivent être remplies :

- 1. Votre contrat doit inclure de grosses plus-values.** Le capital du contrat doit être très supérieur au montant total de vos versements. Votre contrat doit donc être largement investi en Bourse.
- 2. Vous devez reverser vos retraits sur un contrat sans frais d'entrée** ou après avoir négocié ces frais d'entrée pour les réduire à leur portion congrue.
- 3. Vous ne devez pas avoir besoin de votre argent pour les huit ans qui viennent.** Parce que vous allez remettre le compteur fiscal à zéro. Vous devrez donc encore attendre huit ans pour profiter de la fiscalité la plus favorable.

Bref, il est indispensable de se plonger dans la fiscalité de l'assurance vie et les caractéristiques techniques de votre contrat.

### À RETENIR

**Pour échapper aux futures hausses d'impôts, pourquoi ne pas effectuer un gros retrait, payer ce que vous devez à Bercy et, dans la foulée, souscrire de nouvelles assurances vie. Attention cette stratégie innovante est réservée à certains profils d'épargnants.**